

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Band: 3 (1925)

Rubrik: Conservation des monuments et protection des sites

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

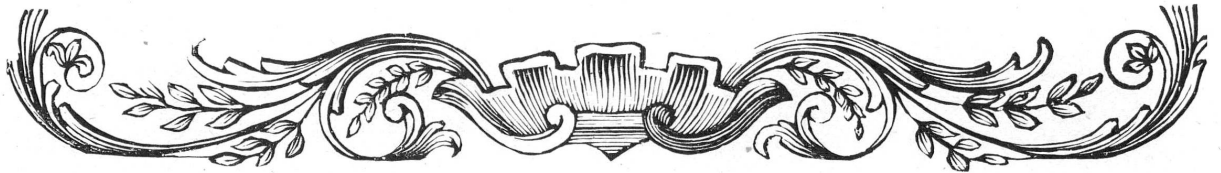
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES¹

La Commission s'est intéressée aux questions suivantes:

CONSERVATION DES MONUMENTS.

Modifications architecturales apportées à divers immeubles, classés ou non (rue Calvin prolongée; terrasse de l'immeuble de la Société de lecture, Grand'Rue, 11; Grand'Rue, 15).

Transformation du temple de Carouge².

Conservation et aménagement des canons sous l'ancien arsenal, et des fresques de G. de Beaumont³. Le Conseil d'Etat n'a pris encore aucune décision à ce sujet.

RELEVÉS.

Continuation des relevés des maisons rurales dans le canton⁴.

PROTECTION DES SITES.

Conservation des bois le long de l'Aire⁵. La correction de l'Aire est abandonnée pour le moment.

Enseignes lumineuses sur les quais; affichage dans la ville et à la campagne.

Déblais élevés par l'usine électrique près du village de Chancy.

Construction d'un restaurant lacustre à la Console.

Navigation dans la rade de Genève et sur le Rhône.

¹ *Genava*, I, p. 118 sq.; II, p. 80 sq.

² *Ibid.*, II, p. 80; *Patrie suisse*, 25 février 1925, p. 45-7.

³ *Ibid.*, II, p. 80, 387.

⁴ *Ibid.*, I, p. 127; II, p. 80; III, p. 17, 46, exposition de relevés et de photographies de maisons rurales.

⁵ *Ibid.*, II, p. 80.

Nouveau tracé de raccordement et nant Cayla¹.

Remaniement parcellaire autour des ruines du château de Roelbau². Par arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 1924, la parcelle remise en propriété à l'Etat est réduite, mais la zone de protection s'étend sur une plus grande superficie.

ARRÊTÉS DE CLASSEMENT.

Plusieurs propriétaires ont recouru contre l'arrêté de classement du 18 décembre 1923³.

Le Conseil d'Etat n'a classé aucun monument en 1924.

¹ Cf. *Paysage et raccordement*, *Journal de Genève*, 26 février 1924.

² *Genava*, II, p. 80.

³ *Ibid.*, p. 81.



L'église La Madeleine, en 1837.
(D'après une aquarelle d'Albert Hentsch.)